

Rénov'actions 42
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

04 77 41 41 25

www.renovactions42.org

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT.

LE DISPOSITIF RÉNOV'ACTIONS 42 VOUS PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT.

Vous venez d'acheter une maison ou un appartement.

Vous souhaitez rénover celui que vous habitez déjà. Et si vous en profitiez pour réaliser des travaux afin d'améliorer sa performance énergétique ? Comment s'y prendre ? De quelles aides financières pouvez-vous bénéficier ? Quels professionnels contacter ?

Votre conseiller Rénov'actions42 vous accompagne gratuitement à chaque étape des travaux de rénovation énergétique de votre logement.

- Il répond à toutes vos questions sur la rénovation énergétique;
- Il réalise une évaluation énergétique de votre logement afin d'identifier les faiblesses thermiques;
- Il vous oriente vers des professionnels du bâtiment référencés Rénov'actions42;
- Il vous aide à monter votre dossier de financement en optimisant tous les dispositifs d'aides publiques (aides locales, crédits d'impôts, éco-prêt à taux zéro, certificats d'économie d'énergie...);
- Il reste un soutien pendant les travaux et dresse un bilan des économies réelles après travaux.

CES PERMANENCES ONT LIEU :

À la MAISON DES ASSOCIATIONS
Allée du 8 mai (2^{ème} étage) - Bourg-Argental :
le 3^{ème} mardi du mois / 9 h à 11 h / sur Rendez-vous

En MAIRIE de St-Genest-Malifaux (Salle des commissions) :
Le 3^{ème} mardi du mois / 14 h à 16 h / sur Rendez-vous



L'ADIL DE LA LOIRE VOUS APporte UNE INFORMATION COMPLÈTE, NEUTRE ET GRATUITE SUR TOUTES LES QUESTIONS DE LOGEMENT.

LOCATION

Bail, état des lieux, loyer et charges, réparations locatives, demande de logement social, dépôt de garantie, colocation, congé, diagnostics, ...

ASSURANCES

Pour un emprunt, une construction, une habitation, des travaux, en tant que locataire, propriétaire ou bailleur; en cas de sinistre...

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Achat ou vente d'une maison, d'un lot de copropriété, financement d'un projet d'accession, aides nationales et locales à l'acquisition, contrat de construction, d'entreprise, de maîtrise d'oeuvre, de prêt, diagnostics, garanties...

COPROPRIÉTÉ

Fonctionnement d'une copropriété, assemblée générale, conseil syndical, syndic, travaux, charges, financement, règles de majorité, difficultés de gouvernance, achat en copropriété...

QUALITÉ DE L'HABITAT

Aides nationales et locales à l'amélioration, réglementation sur la décence et l'insalubrité, habitat indigne, diagnostic, amiante, plomb, bruit...

URBANISME

Règles nationales et locales, permis de construire, déclaration de travaux, servitudes, règles de mitoyenneté et de voisinage...

AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
20 A, rue Balaÿ - 42000 Saint-Étienne

04 77 95 13 32



Depuis sa création en 1974, le Parc accompagne ses communes mais aussi l'ensemble de ses habitants pour favoriser la qualité architecturale.

Vous avez un projet de rénovation ou de construction neuve, vous pouvez recevoir un conseil gratuit de la part des architectes du Parc.

Ce conseil peut être sollicité à toutes les étapes de la définition de votre projet : de son esquisse à sa finalisation ...

Afin de vous accompagner le Parc du Pilat propose 2 permanences mensuelles sans rendez-vous tous les 3^{ème} mardi du mois :

À Bourg-Argental de 9h à 11h, à l'Espace Déôme à St-Genest, de 14h à 16h à la Mairie

En plus de ces permanences, il est possible de prendre rendez-vous en contactant directement le standart du Parc au 04 74 87 52 01 et de visiter librement le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable où vous pourrez trouver des solutions techniques de construction et de rénovation...



SOLIHA Loire
04 77 43 08 80

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE L'HABITAT, LA CCMPA CONFIE À SOLIHA LOIRE LE SOIN DE RECEVOIR LE PUBLIC, EN PERMANENCE, PAR TÉLÉPHONE, PAR MAIL... AFIN D'ÉTUDIER LES PROJETS DE RÉNOVATION DES PARTICULIERS ET D'ASSURER UNE ASSISTANCE DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE DE FINANCEMENT.

PERMANENCES sans rendez-vous :

en MAIRIE de Bourg-Argental :

Les 1^{er} jeudis des mois pairs, de 14h00 à 16h00

En MAIRIE de St-Genest-Malifaux :

Les 3^{èmes} jeudis des mois impairs, de 14h00 à 16h00



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Place de l'Hôtel de Ville / BP27
42220 BOURG-ARGENTAL
Tél. 04 77 39 69 21
info@cc-montsdupilat.fr
www.cc-montsdupilat.fr

MAIRIE DE BOURG-ARGENTAL

Place de l'Hôtel de ville / BP10
42220 BOURG-ARGENTAL
Tél : 04 77 39 61 34
mairie@bourgargental.fr
www.bourgargental.fr

MAIRIE DE ST-GENEST-MALIFAUX

Le Bourg - 42660 SAINT-GENEST-MALIFAUX
Tél. 04 77 51 20 01
mairie@st-genest-malifaux.fr
www.st-genest-malifaux.fr

M A I S O N D U P A R C
Moulin de Virieu - 42410 PÉLUSSIN
Tél : 04 74 87 52 00



HABITAT les DISPOSITIFS & le CONSEIL



Communauté
de Communes
des Monts
du Pilat

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



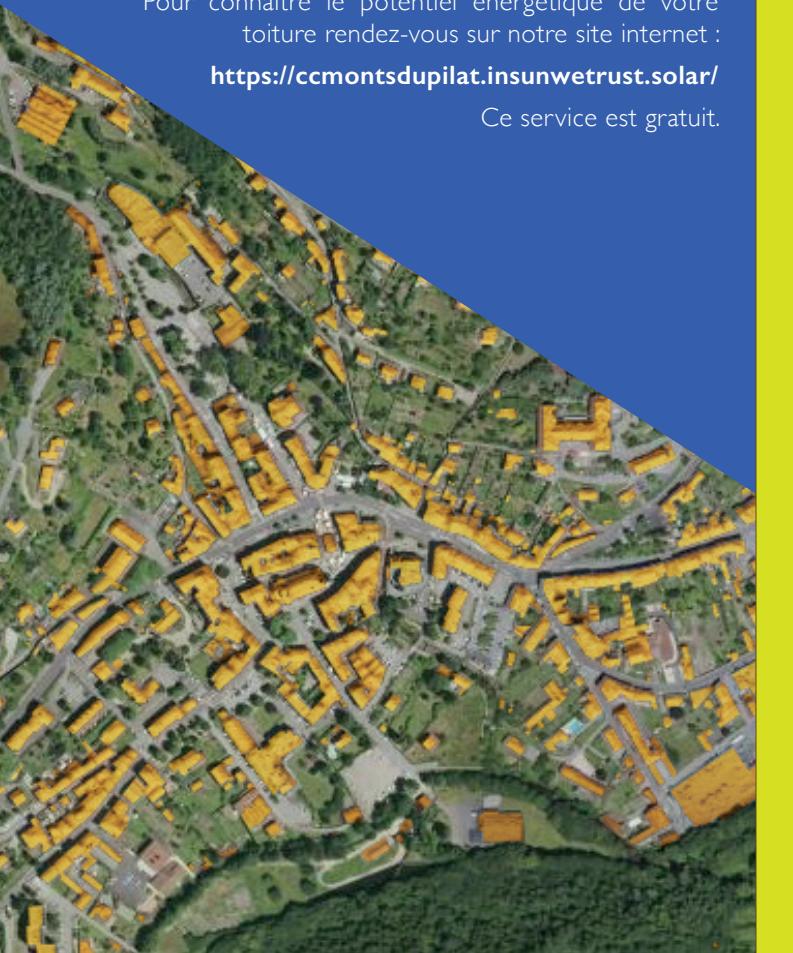
CALCULEZ LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE TOITURE !

Le cadastre solaire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat permet aux collectivités, entreprises et ménages du territoire d'obtenir une information claire et précise, servant d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'une solution d'énergie renouvelable solaire thermique ou photovoltaïque (en injection ou en autoconsommation).

Le cadastre solaire se présente sous la forme d'une cartographie aérienne faisant apparaître le parcellaire du territoire. Chaque utilisateur peut de manière instantanée, connaître le potentiel de la toiture du bâtiment repéré.

Pour connaître le potentiel énergétique de votre toiture rendez-vous sur notre site internet :
<https://ccmontsdupilat.insunwetrust.solar/>

Ce service est gratuit.



AIDE À L'ACQUISITION DES LOGEMENTS VACANTS EN CENTRE BOURG

Le nombre de logements vacants en centre bourg est en augmentation dans de nombreuses communes de la CCMP. Ce phénomène de vacance réduit l'attractivité des centres bourgs et empêche le développement des commerces et des services qui s'y trouvent.

L'objectif de cette action est de briser cette spirale : en favorisant l'acquisition et la réhabilitation des logements vacants en centre bourg, la CCMP redonne de la valeur à ces biens et contribue à redonner vie aux coeurs des bourgs de la CCMP.

Une aide à l'accession à la propriété est attribuée par la CCMP aux primo-accédant, sous condition de ressources, pour aider à la réalisation de travaux dans des logements anciens en centre bourg, répondant à des critères qualitatifs et de prix. L'aide est de 50€ /m² plafonné à 7 000€ par logement.

Cette aide interviendra exclusivement en complément d'un Prêt à Taux Zéro.

+ d'infos :

CCMP / 04 77 02 17 18

ou télécharger le règlement d'attribution de l'aide :

www.cc-montsdupilat.fr

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

Cette aide a pour objectif opérationnel de lutter contre la précarité énergétique du parc privé vieillissant et accompagner l'amélioration énergétique de l'habitat existant d'une façon générale.

Par ce dispositif, la CCMP décide de soutenir les travaux d'économie d'énergie du logement portés par des propriétaires occupants en vue d'atteindre une « performance énergétique globale » du logement.

PEUVENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE :

- Les propriétaires occupants qui ne sont pas éligibles aux aides de l'Anah et dont le revenu fiscal de référence maximum est de 60 000€.
- Travaux d'économie d'énergie du logement portés par des propriétaires occupants en vue d'atteindre une « performance énergétique globale » du logement (évaluation thermique avant et après travaux délivrée par la plateforme Renov'Action 42).
- Les logements doivent être achevés depuis au moins 15 ans à la date où la décision d'accorder la subvention est prise.
- Cette subvention peut être cumulée avec une autre subvention de la Communauté de Communes des Monts du Pilat pour la même opération, sans pour autant que le montant cumulé des différentes aides publiques puisse dépasser 80 % du montant hors taxe des travaux.

Êtes vous éligible à cette aide ?

Renov'actions42 / 04 77 41 41 25



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT S'EST ENGAGÉE AVEC DÉTERMINATION DANS UNE DÉMARCHE DE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS) VISANT À RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET À COUVRIR LES CONSOMMATIONS RÉSIDUELLES PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'HORIZON 2050.

La dynamique des acteurs du territoire en matière de transition énergétique a permis à notre Communauté de Communes de signer un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME. Cette opération vise à soutenir les projets impliquant le bois énergie, les réseaux de chaleur, la géothermie, le solaire thermique ainsi que la récupération de chaleur fatale sur l'ensemble du territoire TEPOS Parc du Pilat - Saint-Etienne Métropole.

Une enveloppe de près d'un million d'euros sur les trois prochaines années est ainsi à la disposition des entreprises, collectivités et associations pour les aider à financer leurs projets. Ce fonds d'aide peut financer jusqu'à 60 % des études comme des investissements, des opérations éligibles à ce fond.

+ d'infos :

CCMP / 04 77 39 69 21

www.cc-montsdupilat.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT (CCMP), MET EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) POUR LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS PRIVÉS. CETTE ACTION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH).

Destiné aux propriétaires, occupants éligibles, le PIG vise l'amélioration des logements avec le soutien financier de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), des collectivités locales (Département de la Loire, CCMP) et d'organismes privés (caisses de retraite).

LE PIG POURSUIT 2 OBJECTIFS CONCRETS :

- La performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes ;
- L'adaptation des logements au vieillissement de la population et le maintien à domicile des ménages vieillissants ou en situation de handicap ;

Ce type de projet est financé en moyenne à 57% par les partenaires financiers (ANAH, CCMP, Département, Caisses de retraite).

SOLIHA Loire est chargé de recevoir le public, en permanence, par téléphone, par mail..., d'étudier les projets au regard des objectifs du PIG et d'assurer une assistance dans le cadre de la recherche de financement.

PERMANENCES sans rendez-vous :

en MAIRIE de Bourg-Argental :

Les 1^{er} jeudis des mois pairs, de 14h00 à 16h00

En MAIRIE de St-Genest-Malifaux :

Les 3^{èmes} jeudis des mois impairs, de 14h00 à 16h00

SOLIHA Loire
04 77 43 08 80

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

